

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 77 Formation à la neutralité			
Ancien Code	PEIM3B77PP	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEDB3770		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Carine DENDAL (carine.dendal@helha.be) HELHa Campus Mons Anne-Sophie HALLEZ (anne-sophie.hallez@helha.be) HELHa Gosselies Marie-Claire GILLARDIN (marie-claire.gillardin@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Céline VANDER MEULEN (celine.vander.meulen@helha.be)		
Coefficient de pondération	0		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Un module de 20h en conformité avec le décret du 17/12/2003 vise à fournir le complément de formation qui permet aux étudiants de postuler dans l'enseignement organisé par la Communauté Française Wallonie-Bruxelles de Belgique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
 - 2.1 Mesurer les enjeux éthiques liés à la pratique professionnelle
 - 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
 - 2.3 S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM3B77PPA Formation à la neutralité 20 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 0 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM3B77PPA Formation à la neutralité 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Formation à la neutralité			
Ancien Code	14_PEIM3B77PPA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEDB3771		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Sophie HALLEZ (anne-sophie.hallez@helha.be)		
Coefficient de pondération	0		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de Neutralité a comme objectif de sensibiliser les futurs enseignants aux différences de culture, de religion, ... tout en adoptant une position neutre c'est à dire qu'ils ne montreront aucun signe d'appartenance et seront ouverts.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

(C2) Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité

- Étendre ses représentations concernant la neutralité dans l'enseignement
- Identifier les informations principales concernant la neutralité dans les textes légaux
- Adopter une posture objective en développant une approche de recherche à propos d'une problématique liée à la neutralité dans l'enseignement

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Pour commencer, les étudiants passeront par une phase de "questionnement" sur le concept de Neutralité. Par la suite, ils découvriront l'organisation générale de l'enseignement, tout en découvrant quelques grands documents liés à l'évolution de l'enseignement.

Les étudiants s'interrogeront sur les manières d'introduire cette dimension de neutralité dans leurs pratiques professionnelles. Pour cela, ils traiteront les textes légaux qui leur permettront de découvrir les attitudes à développer en école et en classe.

Par la suite, ils "réinterpréteront" les décrets à leur manière pour synthétiser leurs découvertes. Ils termineront par un dernier questionnement face à une situation professionnelle vécue ou non, liée au concept de Neutralité et sa mise en pratique.

Echanges et réflexions basés sur les expériences de terrain des étudiants et éclairage par rapport à la neutralité.

Réflexion par rapport au cours d'éducation à la citoyenneté.

Démarches d'apprentissage

- Lecture de textes "ressources" en ligne sur le principe de classe inversée
- Echanges en groupe

- Travaux de groupes
- Lectures d'articles et textes légaux
- Recueil de données sur le "terrain" ou dans la littérature
- Présentation des attitudes à adopter + "feed-back"

Dispositifs d'aide à la réussite

Echanges avec les enseignants lors des séances de travail et entre pairs.

Sources et références

Décret définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté (31/03/1994) et Décret organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement (17/12/2003).

De Caluwé, J. (dir.) (2006). *Une introduction à la neutralité active*. Liège : éd. du CEFAL.

Wiame, B. (dir) (2008). *Enseignant et neutre ? Les obligations en communauté française de Belgique*. Bruxelles : éd. De Boeck.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Différents documents en ligne sur les plateformes
- L'organisation générale de l'enseignement : A.G.E.R.S., L'organisation générale de l'enseignement, s.d. - <http://www.enseignement.be/index.php?page=25568>
- Extraits du Pacte Scolaire : http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/05108_023.pdf
- Extraits de la Constitution Belge : http://www.senate.be/doc/const_fr.html
- Décret définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté (31/03/1994) - http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/18312_000.pdf
- Décret organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement (17/12/2003) - http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/28381_000.pdf
- Texte « Le réseau libre subventionné, le respect des libertés et de l'égalité » extrait de WIAME Bernadette (dir) (2008). *Enseignant et neutre ? Les obligations en communauté française de Belgique*. Bruxelles : éd. De Boeck.
- Texte « Les débiteurs de la neutralité » extrait de WIAME Bernadette (dir) (2008). *Enseignant et neutre ? Les obligations en communauté française de Belgique*. Bruxelles : éd. De Boeck.
- ...

4. Modalités d'évaluation

Principe

La présence au cours est obligatoire et sera vérifiée. Le cours sera validé par la présence aux séances de cours ainsi que la remise d'un travail au terme de l'activité d'apprentissage. Il n'y a pas de deuxième session.

Toute absence devra être justifiée par un certificat médical, une attestation de l'école de stage ou autre. Je me réserve le droit d'accepter ou non votre justificatif

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	100		
Période d'évaluation						

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).